



L'ÉCHO DE PETITE-RIVIÈRE

JUIN 2021



Avis publics :	P. 2 à 12
Conseil Municipal :	P. 13 à 15
Service incendie :	P. 16
Info communautaires :	P. 17 à 28

AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 8^{ème} jour de juin 2021, à dix-neuf heures trente et via la plateforme ZOOM

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Gérald Maltais, Serge Bilodeau, François Fournier, Marie-Ève Gagnon, Olivier Dufour, tous conseillers(ère) formant quorum.

Était absent : monsieur Jacques Bouchard, monsieur Jérôme Bouchard,

M. Stéphane Simard, secrétaire-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Marie-Ève Gagnon pour un règlement pourvoyant à la modification du **règlement sur la Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural 587** dans le but :

- créer le chapitre 10 « Objectifs et critères d'évaluation pour un bâtiment faisant l'utilisation de matériaux certifiés ou récupérés (conteneur) à des fins structurelles »


M. Gérald Maltais, maire

Municipalité de



*Petite-Rivière
Saint-François*

*Belle à voir
Belle à vivre*

AVIS PUBLIC



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis est par la présente donné par le soussigné, de l'entrée en vigueur du règlement 668 :

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 8 juin 2021, le règlement No 668 modifiant le règlement No 614 sur la gestion contractuelle.

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 14^{ème} jour de juin 2021

A blue ink handwritten signature, appearing to read "Stéphane Simard", is written over a horizontal line.

Stéphane Simard
Directeur Général & Secrétaire-Trésorier

Le 14 juin 2021

Retrouvez l'intégralité des projets et règlements sur notre site internet

www.petiteriviere.com

AVIS PUBLIC



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis est par la présente donné par le soussigné, de l'entrée en vigueur du règlement 667 :

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 8 juin 2021, le règlement No 667 modifiant le règlement no 630 sur la qualité de vie et ayant pour objet de régir le camping dans les lieux publics et sur les plages du territoire de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 14^{ème} jour de juin 2021

Stéphane Simard
Directeur Général & Secrétaire-Trésorier

Le 14 juin 2021

**Soyez connectés à votre Municipalité
Téléchargez l'application Voilà !**



AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 8^{ème} jour de juin 2021, à dix-neuf heures trente et via la plateforme ZOOM

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Gérald Maltais, Serge Bilodeau, François Fournier, Marie-Ève Gagnon, Olivier Dufour, tous conseillers(ère) formant quorum.

Était absent : monsieur Jacques Bouchard, monsieur Jérôme Bouchard,

M. Stéphane Simard, secrétaire-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Marie-Ève Gagnon un règlement pourvoyant à la modification du **règlement de zonage numéro 603** dans le but :

- de modifier l'article 8.2 « Véhicules utilisés comme bâtiment », afin d'apporter des précisions quant au type de véhicule pouvant être utilisé comme bâtiment,
- de modifier l'article 16.1 « Définitions », afin d'ajouter la définition de « Conteneurs»


Gérald Maltais, maire



L'agence de sécurité S3-K9 patrouille sur le territoire de Petite-Rivière-Saint-François toutes les fins de semaine, les vendredis et samedis de 22h à 3h00.

Pour signaler un agissement non conforme au règlement 630 sur la qualité de vie ;

COMPOSEZ LE 418-808-9566

AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 8^{ème} jour de juin 2021, à dix-neuf heures trente et via la plateforme ZOOM

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Gerald Maltais, Serge Bilodeau, François Fournier, Marie-Ève Gagnon, Olivier Dufour, tous conseillers(ère) formant quorum.

Était absent : monsieur Jacques Bouchard, monsieur Jérôme Bouchard,

M. Stéphane Simard, secrétaire-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Serge Bilodeau pour un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 603 dans le but :

- de modifier l'article 14.1.1 « Dispositions relatives à la coupe d'arbres, Zones habitation et villégiature de réserve », afin d'apporter des précisions quant aux normes de déboisement applicables dans les zones d'habitation et de villégiature de réserve.


Gerald Maltais, maire


**CONSEIL
MUNICIPAL**

Les séances du conseil municipal sont enregistrées et diffusées sur notre site internet et réseaux sociaux dès le lendemain de la séance.

www.petiteriviere.com

Facebook Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François

AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

AVIS PUBLIC

ADRESSÉ AUX PERSONNES INTERESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION AU RÉFÉRENDUM SUITE À L'ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 663 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 603

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

1- Demande de participation à un référendum

À la suite de la consultation publique du 3 juin 2021, le conseil municipal a adopté le second projet de règlement No 663 « **ayant pour objet d'autoriser la vente de boisson alcoolisée à l'extérieur du bâtiment principal ainsi que sur le patio pour un établissement d'hébergement de court séjour, et/ou à l'extérieur d'un bâtiment secondaire du même ensemble immobilier** ».

2 – Objet du projet de règlement

Ce second projet de règlement No 663 contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un ou des règlements qui contient ces dispositions soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Disposition susceptible d'approbation référendaire :

- Autoriser l'usage G.1 Établissement où l'on sert de la boisson alcoolisée en zone rx-2 à l'extérieur du bâtiment principal ainsi que sur le patio pour un établissement d'hébergement de court séjour, et/ou à l'extérieur d'un bâtiment secondaire du même ensemble immobilier

Une demande relative à cette disposition peut provenir de la zone spécifique à laquelle elle s'applique et de toute zone contiguë à celle-ci, et vise à ce que le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone spécifique, ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande.

Cette disposition est réputée constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée nommément.

3 - Conditions de validité d'une demande

AVIS PUBLIC

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient.
- Être signée par au moins (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas (21).
- Être reçue au bureau de la municipalité (1067 rue principale à Petite-Rivière-Saint-François) **au plus tard le jeudi 1er juillet 2021 16h00**

Procédure exceptionnelle Covid-19

Toutes les demandes peuvent être transmises individuellement, en groupe, par courrier ou par courriel à dg@petiteriviere.com

4 - Détermination des personnes intéressées :

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande ainsi que les modalités d'exercice par une personne morale ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité au 1067 rue Principale à Petite-Rivière-Saint-François du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h à 16h et le vendredi de 8h00 à 12h00.

Une copie du second projet peut être obtenue, sans frais, à la demande d'un citoyen et qui lui sera postée ou transmise par courriel.

5 - Absence de demande :

Toutes les dispositions susceptibles d'approbation référendaire du second projet de règlement No 663 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6 - Indication approximative des zones visées :

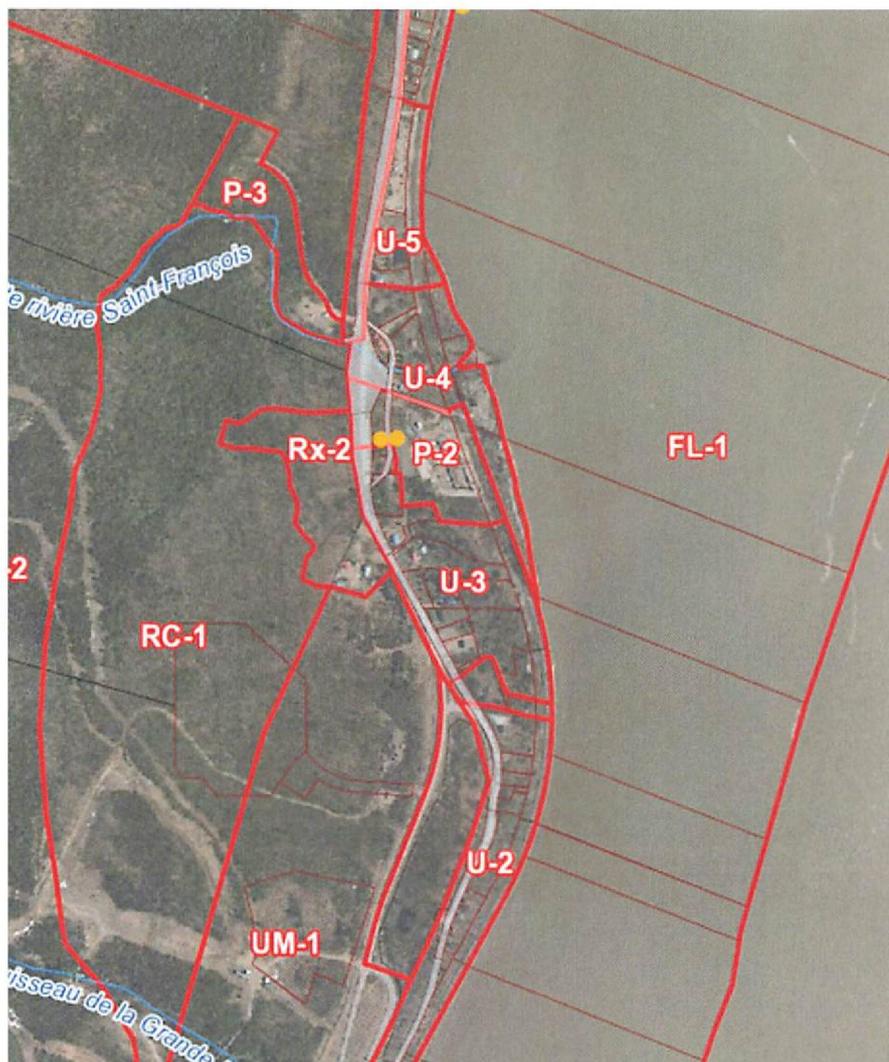
Le second projet de règlement No 663 modifiant le règlement de zonage No 603 concerne les zones suivantes :

La zone RX – 2 qui correspond au 1300 et 1350 rue principale.

Les zones contiguës à la zone RX-2 également visées sont les **zones UM-1, RC-1, P-2, U-3**

La description ou l'illustration des zones visées et des zones contiguës peut être consultée à l'entrée du bureau municipal ou sur nos réseaux sociaux, à la suite de la publication du projet 2 du règlement No 663.

AVIS PUBLIC



7 - Consultation du second projet

Le second projet de règlement No 663 peut être consulté à l'entrée des bureaux municipaux (1067 rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François), et sur les réseaux sociaux de la municipalité (Facebook, site internet et Voilà).

DONNÉ À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS, CE 14 ÈME JOUR DE JUIN DE L'ANNÉE DEUX MILLE VINGT ET UN.

Stéphane Simard
Directeur Général

AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est la présente donné, par le soussigné, que se tiendra une soirée de consultation par visioconférence aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement no 670 modifiant le règlement sur les permis et certificats, les projets de règlements No 671, 672, 673, et 675 modifiant le règlement de zonage et le règlement No 674 modifiant le règlement No 587 sur le plan d'implantation et d'intégration architectural.

1- PROJET DE RÈGLEMENT NO 670 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS NO 585 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Lors d'une séance tenue le 11 mai 2021, le conseil a adopté le projet de règlement No 670 dans le but « **d'établir les conditions d'émission d'un permis de construction pour un bâtiment accessoire isolé d'une superficie égale ou inférieure à 25 m²** » et modifiant le règlement No 585 sur les permis et certificats. ».

2 – PROJET DE RÈGLEMENT NO 671 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 603

Lors d'une séance tenue le 11 mai 2021, le conseil a adopté le projet de règlement No 671 dans le but de « **modifier la définition de la hauteur d'un bâtiment présente à l'article 16.1 dudit règlement** »

3 – PROJET DE RÈGLEMENT NO 672 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 603

Lors d'une séance tenue le 8 juin 2021, le conseil a adopté le projet du règlement No 672 visant à « **régir la mise en place de nouvelles entrées charretières mitoyennes sur le territoire de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.** »

4 – PROJET DE RÈGLEMENT NO 673 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 603

Lors d'une séance tenue le 8 juin 2021, le conseil a adopté le projet du règlement No 673 ayant pour objet d'apporter des précisions quant à coupes autorisées dans les zones habitation « H » et les zones de villégiature de réserve « VR ».

5- PROJET DE RÈGLEMENT NO 674 MODIFIANT LE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL

Lors d'une séance tenue le 8 juin 2021, le conseil a adopté le règlement No 674 ayant pour objet de permettre l'utilisation de matériaux certifiés ou récupérés

AVIS PUBLIC

(conteneur) à des fins structurelles pour un bâtiment principal et/ou un bâtiment secondaire.

6 – PROJET DE RÈGLEMENT NO 675 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 603

Lors d'une séance tenue le 8 juin 2021, le conseil a adopté le projet du règlement No 675 **ayant pour objet de permettre l'utilisation de conteneur usagé à des fins structurelles pour un bâtiment principal et/ou un bâtiment secondaire.**

La soirée de consultation se tiendra :

Date : lundi 5 juillet 2021
Visioconférence : via zoom
Heure : 18h30

Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera les projets de règlements visés ci-dessus et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Toute personne peut également transmettre des commentaires écrits par courriel à dq@petiteriviere.com ou par courrier au 1067 rue principale Petite-Rivière-Saint-François jusqu'à la levée de l'assemblée de consultation.

À la suite de la consultation, le conseil pourra adopter les règlements.

Les projets de règlements peuvent être consultés via les réseaux sociaux et le site internet de la municipalité et des copies pourront être délivrées par courriel ou par la poste aux contribuables en faisant la demande.

DONNÉ À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS LE 14 JUIN 2021



Stéphane Simard, Directeur Général

AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 8^{ème} jour de juin 2021, à dix-neuf heures trente et via la plateforme ZOOM

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Gérald Maltais, Serge Bilodeau, François Fournier, Marie-Ève Gagnon, Olivier Dufour, tous conseillers(ère) formant quorum.

Était absent : monsieur Jacques Bouchard, monsieur Jérôme Bouchard,

M. Stéphane Simard, secrétaire-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par François Fournier, que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François présentera lors d'une prochaine séance le règlement 672 modifiant le règlement de zonage numéro 603 dans le but de modifier l'article 9.1.1 en modifiant le paragraphe f) et en ajoutant le paragraphe h) *Dispositions Générales afin d'autoriser sous restrictions les nouvelles entrées charretières mitoyennes.*


M. Gérald Maltais, maire



CONSEIL MUNICIPAL



Dossiers étudiés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 juin 2021

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François appuie le projet de la Courtepointe d'ouvrir un Centre de la petite enfance dans la municipalité;

La municipalité demande à la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, madame Émilie Foster, de soutenir le projet de CPE et fasse valoir, auprès du Gouvernement, les besoins particuliers du milieu.

Que le conseil municipal adopte le nouveau programme d'entretien de d'évaluation des débits des poteaux d'incendie 2021.

Que le conseil permet à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande.

Que le conseil municipal mandate Lignage de stationnement (division Excali-pro inc.) pour le lignage des rues pour un montant de 5 702.76 \$.

Que le conseil municipal autorise le percepteur d'amendes de la Cour municipale MRC de La Côte-de-Beaupré à fermer les dossiers dont le contrevenant est décédé et de ne pas réclamer les sommes dues en regard d'un constat d'infraction émit par la Sûreté du Québec ou par la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

Que le conseil municipal accepte la proposition de Secourisme RCR Québec et défrayer les coûts de 1900 \$ plus les taxes applicables pour la formation des employés et des pompiers volontaires.

Que le conseil municipal retient la candidature de madame Dominique Maltais à titre de pompière volontaire pour la municipalité.

Que le conseil municipal accepte de louer un espace d'environ 250 m² à monsieur Steve Mclean à même le terrain dont il dispose pour un prix de 300 \$/mois et une durée de 12 mois.

Que le conseil municipal donne le mandat à Les Toitures Martin Roussel pour un montant de 11 600 \$ + les taxes applicables pour les travaux de toiture de la Chapelle de Maillard

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise monsieur le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat à intervenir entre les parties

Que le conseil municipal retient le projet de la réfection de la Marina de Petite-Rivière pour distribuer son budget participatif.

Que le conseil municipal donne son appui à Sommet Charlevoix pour son projet récréotouristique.

Que ledit projet devra être conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur à la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix.

CONSEIL MUNICIPAL



Dossiers étudiés lors de Séance ordinaire du conseil municipal du 8 juin 2021

Que le conseil municipal donne son appui à Marc Bertrand pour son projet d'exposition à la Chapelle de Grande-Pointe.

Que le conseil municipal entérine l'établissement d'une servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada contre une partie des lots 4 792 538 et 4 792 540 - Secteur Fief

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise la construction d'une nouvelle galerie au 1027 rue Principale

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise la rénovation extérieur arrière du 987 rue Principale

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise la nouvelle construction sur le lot 4 793 013 sur le Chemin Jacques-Labrecque

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise la nouvelle construction sur le lot 4 793 061 sur le Chemin Marius-Barbeau

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise la nouvelle construction sur le lot 4 792 867 sur le Chemin Alfred-Pellan

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise la nouvelle construction sur le lot 5 292 169 sur le Chemin du Haut-Lieu

Que le conseil municipal rembourse un montant de 750 \$ à M. Maurice Bouchard pour la réalisation d'une étude géotechnique.

Que le conseil municipal accepte la proposition de Constructions St-Gelais pour la végétalisation d'un talus de pierre dans la rue des pins pour une somme de 19 950 \$ + les taxes applicables.

Que le conseil acquiert de 9390-9786 Québec Inc., les immeubles (chemins) dont la désignation suit:

A) Chemin des Framboisiers (matricule 0046 71 7605)

B) Partie du Chemin Savard (matricule 0146 11 0714)

C) Chemin de la Bleuetière et parties du Chemin Chagnon et du Chemin du Versant (matricule 0146 20 1980)

D) Partie du Chemin Josaphat (matricule 0145 39 3466)

E) Partie du chemin Josaphat (matricule 0045 58 8315)

F) Terrain Chemin des Vieilles Côtes (matricule 0045 58 3619)

La lettre de la Commission municipale concernant l'adoption du budget et du Plan triennal d'immobilisation est déposée aux membres du conseil.

La correspondance de l'Association des contribuables de Petite-Rivière-Saint-François est remise au membre du conseil.

Que le conseil municipal appuie la démarche du Service de formation en alphabétisation de Charlevoix pour mise en place d'atelier d'initiation aux nouvelles technologies.

CONSEIL MUNICIPAL



Dossiers étudiés lors de Séance ordinaire du conseil municipal du 8 juin 2021

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise monsieur Serge Bilodeau à suivre la formation Gérer sa communauté pour un environnement numérique sain pour un coût de 90 \$ plus les taxes applicables.

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François mandate la firme FNX Innov ainsi que son représentant Marc-André Desjardins, ingénieur spécialisé en travaux d'assainissement des eaux pour préparer un rapport d'expertise dans le dossier de la Municipalité contre le MAMH, Norda Stelo, EMS ingénierie et le Consortium Roche-EMS.

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François donne son appui H360 Village et à H360 Ressources pour la mise en place de son projet d'établissement de logements abordables qui seront destinés aux travailleurs étrangers ou québécois;

Que ledit projet devra être conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur à la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix.

Que le conseil municipal autorise la vente du lot 98 4694 7721 par appel de propositions auprès de la population;

Que les frais d'acte notarié soient payés par l'acquéreur;

Que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François affecte à même les revenus supplémentaires en droit de mutation immobilière un montant de 77 807 \$ pour augmenter les postes budgétaires déficitaires.

Prochaine séance ordinaire du Conseil Municipal

**le mardi 13 juillet 2021 à 19h30
en visioconférence via
l'application zoom**

Le lien pour rejoindre la séance sera publié une heure avant la rencontre sur :

- le Facebook Municipal,
- l'application Voilà
- le site www.petiteriviere.com

Afin d'assurer une meilleure organisation de la séance, nous vous informons que la 1ère période questions sera limitée à 15 minutes avec un maximum de 2 questions par personnes.

La 2ème période sera de 30 minutes, il sera permis de poser plusieurs questions si en lien avec l'ordre du jour.

La séance sera diffusée le lendemain sur notre site internet et nos réseaux sociaux

Merci pour votre collaboration

INFO DU SERVICE INCENDIE

"Le service incendie tient à vous rappeler l'interdiction des feux à ciel ouvert.

Pour toute demande de dérogation, contactez M. Louis Simard, chef pompier au 418-633-6724"



M. Dany Haché



RÈGLES À RESPECTER POUR FAIRE UN FEU RÉCRÉATIF

- Le site de combustion doit être à au moins 3 mètres soit 10 pieds de tout bâtiment et de toute matière combustible y compris les arbres et arbustes;
- Le feu doit être fait dans un foyer un contenant adéquat ou toute installation sécuritaire;
- Toute installation, foyer ou contenant servant à faire un feu récréatif installé depuis 2013 doit être muni d'un pare-étincelles;
- Une personne responsable doit constamment être à proximité du feu;
- Seul le bois doit servir de matière combustible;
- Aucun liquide inflammable ne doit se trouver à proximité du feu
- Les moyens nécessaires à l'extinction du feu doivent être constamment disponibles à proximité du feu:
- Le feu doit être soigneusement éteint avant que son responsable ne quitte les lieux

INFO COMMUNAUTAIRES

[OFFRE D'EMPLOI]

Postes Canada recherche des personnes intéressées à assurer l'entretien ménager de son bureau de poste Petite-Rivière-Saint-François. Les personnes intéressées sont invitées à se rendre sur place où à prendre contact avec eux au 418-632-5298. Les candidatures sont acceptées jusqu'au 30 juin 2021.

Merci de faire circuler !



Prochaine date d'échéance pour le versement des taxes Municipales le 15 juillet 2021

Nous vous informons que **le taux d'intérêt à 0% est prolongé jusqu'au 30 juin 2021.**

Nos bureaux étant fermés au public, seuls les paiements par chèque et institutions bancaires (Accès D et Banque Nationale) sont acceptés.

Vous avez besoin d'une entente de paiement contactez nos bureaux au

418-760-1050 poste 6100

Merci !

INFO COMMUNAUTAIRES

PROFITEZ DU SERVICE DE LA POPOTE ROULANTE À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS
AVEC LE CENTRE COMMUNAUTAIRE DE PRO-SANTÉ

Pour vous inscrire, contactez Mme Mélissa Pilote au 418-435-2129

Menus

CENTRE COMMUNAUTAIRE PRO-SANTÉ
DU 8 JUIN AU 29 JUILLET 2021

JEUDI 10 JUIN

Soupe poulet et nouilles
Boeuf aux légumes
Dessert du moment

JEUDI 17 JUIN

Soupe won-ton
Poulet sauce côte levée
Dessert du moment

JEUDI 24 JUIN



Pas de repas
Bonne St-Jean-Baptiste

JEUDI 1ER JUILLET

Soupe aux choux
Pâté au saumon
Dessert du moment

JEUDI 8 JUILLET

Soupe aux légumes
Macaroni
Dessert du moment

INFO COMMUNAUTAIRES

PROFITEZ DU SERVICE DE LA POPOTE ROULANTE À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS
AVEC LE CENTRE COMMUNAUTAIRE DE PRO-SANTÉ

Pour vous inscrire, contactez Mme Mélissa Pilote au 418-435-2129

On se fait plaisir avec de bons petits plats

JEUDI 15 JUILLET

Crème de légumes
Lasagne
Dessert du moment

JEUDI 22 JUILLET

Soupe aux choux
Pâté au poulet
Dessert du moment

JEUDI 29 JUILLET

Soupe tomates vermicelles
Fish and chip
Dessert du moment

*Je vous souhaite un excellent
appétit!*

MENU SUJET À CHANGEMENT
SANS PRÉAVIS

SI VOUS DÉSIREZ EFFECTUER UNE
MODIFICATION À VOS REPAS, JE VOUS
INVITE À M'AVISER 3 JOURS À
L'AVANCE.

MÉLISSA PILOTE, COORDONNATRICE
SOUTIEN À DOMICILE 418-435-2129



ÉDITION 2021

BUDGET PARTICIPATIF

FAITES PARTIE DU CHANGEMENT !

Projet retenu

Réfection de la Marina

" Ce pan de notre histoire, cet attrait qui distingue Petite-Rivière Saint-François de toute autre municipalité où des marinas sont nées d'enrochements, alors que la nôtre, est plutôt née naturellement, issue de son anse "



INFO COMMUNAUTAIRES

PROGRAMME CHÈQUE EMPLOI-SERVICE



Le programme
chèque emploi-service
permet à des personnes
qui souhaitent offrir de
l'aide à domicile
à des personnes âgées
vulnérables
de le faire, tout en
étant rémunérées.

NOUS SOMMES ENGAGÉS



Pour obtenir
plus d'information
sur le programme,
communiquez avec nous
aux coordonnées ci-dessous.

Québec 418 663-5513

Charlevoix 418 435-9063

Portneuf 418 873-6062,
poste 2689

POUR LE BIEN-ÊTRE DES PERSONNES ÂGÉES



Pour postuler,
rendez-vous à
[ciussscn.ca/
cheque-emploi-service](http://ciussscn.ca/cheque-emploi-service)

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale
Québec

INFO COMMUNAUTAIRES

Le programme chèque emploi-service permet à ceux et celles qui souhaitent offrir de l'aide à domicile à des personnes âgées vulnérables de le faire, tout en étant rémunérés.

Les besoins des aînés en perte d'autonomie sont nombreux !



Vous êtes une personne qui :

- Étudie en sciences de la santé et désire acquérir de l'expérience dans l'accompagnement des personnes âgées ;
- Est jeune retraitée ;
- Travaille à temps partiel, cherche un revenu d'appoint et a à cœur le bien-être des personnes âgées ;
- Désire travailler à temps plein auprès de personnes âgées en perte d'autonomie.



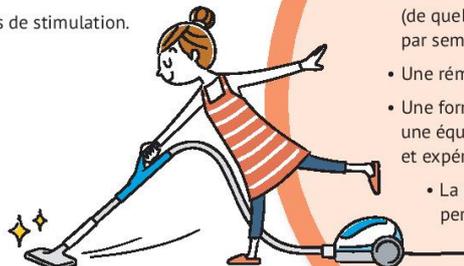
Vous souhaitez travailler comme aide à domicile ?

- Vous désirez avoir un impact positif dans la vie d'une personne en besoin ou de son proche.
- Vous aimez interagir avec les personnes âgées.
- Vous êtes soucieux d'offrir des services de qualité aux personnes vulnérables.
- Vous désirez être un partenaire dans une équipe diversifiée et dynamique.

Si vous avez répondu OUI, vous avez le profil recherché !

Les services que vous pouvez offrir sont variés :

- Aide au repas, à l'entretien ménager, etc.
- Aide à se vêtir, à l'hygiène, etc.
- Aide aux déplacements ;
- Présence/surveillance (jour/soir/nuit et fin de semaine selon votre intérêt) ;
- Répét pour les proches aidants ;
- Activités de stimulation.



COMMENT SEREZ-VOUS RÉMUNÉRÉS ?

C'est grâce au programme gouvernemental intitulé « Programme d'allocation directe chèque emploi-service » que les personnes nécessitant des besoins d'aide à domicile peuvent profiter de vos services.

À titre de travailleur salarié, vous recevrez votre paie directement par l'entremise du Centre de traitement du chèque emploi-service de Desjardins.

DEVENIR AIDE À DOMICILE VOUS INTÉRESSE ?

Communiquez avec nous dès maintenant (voir les coordonnées apparaissant au dos de ce dépliant).

PLUSIEURS AVANTAGES !

- Les bénéfices prévus par la Loi sur les normes du travail, dont : les jours fériés, les absences, les congés familiaux.
- Un horaire flexible selon vos disponibilités (de quelques heures par semaine à 40 heures par semaine).
- Une rémunération aux 2 semaines.
- Une formation et un soutien conseil par une équipe de professionnels diversifiée et expérimentés.
- La possibilité de travailler auprès de personnes âgées de différents milieux.

La bibliothèque est ouverte depuis le 31 mai les lundis et mercredis de 18h à 19h30.



À la bibliothèque, on porte son couvre-visage en tout temps et on se lave les mains à l'entrée et à la sortie



C'est l'été !

Avec l'arrivée de l'été, il serait intéressant de distinguer les différentes piqûres d'insectes évoluant dans notre environnement



INFO COMMUNAUTAIRES



A partir du 19
juin, ouvert
TOUS LES
JOURS 7/7

BON
APPÉTIT !



Katabatik - Aventure
dans Charlevoix sera en
opération au quai de
Petite-Rivière à compter
du 12 juin !

Pour tout renseignement :
1.800.453.4850 ou www.katabatik.ca

CONCOURS

Créativité
& innovation

au service du
développement
durable

15 000 \$ en prix

Date limite du dépôt
des candidatures :

1^{er} octobre 2021

mrccharlevoix.ca



Partenaires officiels

INFO COMMUNAUTAIRES

Bonne nouvelle !

Un projet de correspondance francophone prend son envol !

Les résidents de la grande région de Charlevoix pourront correspondre avec des gens de partout au Canada.

Un site internet sécuritaire, confidentiel et très facile à utiliser a été créé.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant, indiquer vos centres d'intérêts et identifier les gens avec qui vous voudriez correspondre.

Dès que vous rédigerez une lettre à l'aide du site, votre correspondant recevra un courriel indiquant qu'il a reçu un message. Il en sera de même si quelqu'un vous écrit. Vous aurez le loisir de répondre ou non à votre correspondant. Le tout se fera dans l'anonymat. Tous les courriels demeureront confidentiels à moins que vous ne le communiquiez directement à vos correspondants.

Il y a également une section vous permettant de consulter des lettres qui ont été célèbres dans l'histoire (Victor Hugo, Napoléon, etc.)

Ce site internet convivial permettra, nous l'espérons, de briser l'isolement et de créer des liens d'amitié.

Voici les coordonnées du site :

<https://lettresentregenerations.ca/>

Inscrivez-vous dès maintenant ! Dites-le à vos amis ! Vous nous aiderez à faire de ce projet un succès.

Jacques Bouchard, président FADOQ Petite-Rivière St-François

INFO COMMUNAUTAIRES

Aux membres de la FADOQ nés en juin

Joyeux Anniversaire



06 Pierre bouchard
18 Serge Thériault
25 René Bouchard

Découvrez Libby !
Plus de 3 000 revues numériques disponibles en plusieurs langues

Libby.

Reseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

OFFRE D'EMPLOI

ANIMATEUR(TRICE)



Camps de jour - Été 2021

Le Camp le Manoir fait fureur à Petite-Rivière ! C'est pourquoi nous sommes à la recherche d'une nouvelle personne dynamique pour agrandir l'équipe d'animation. Envois ton CV maintenant :

En collaboration avec :



programme@camplemanoir.qc.ca

Parcours Artistique

Situé au coeur du village, cette galerie d'art à ciel ouvert a pour but de soutenir la création à l'échelle locale, régionale et nationale.

Ce premier volet présente un portrait intime de Petite-Rivière Saint-François qui met en valeur la vie de tous les jours, les habitudes et les passions des villageois.

Cette exposition photographique est signée Lucien Duhamel, photographe artiste. Né à Montréal, il obtient son diplôme à l'École de photographie de Trois-Rivières. M. Duhamel fait émerger son art à travers ses nombreux voyages. Il établit alors sa résidence secondaire à Petite-Rivière. Il découvre ainsi le lien entre les villageois et le paysage; ce sentiment d'appartenance à l'endroit, qui demeure intemporel.



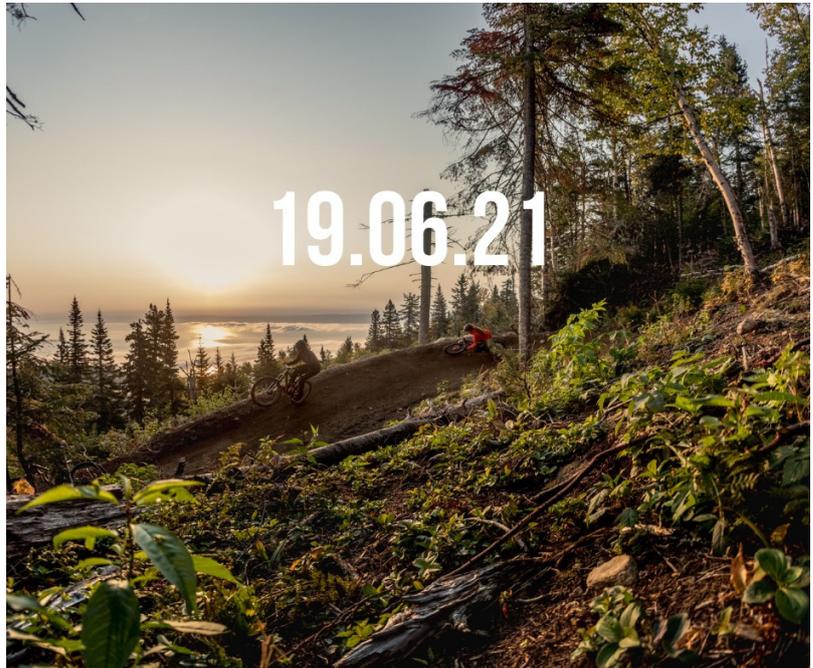
INFO COMMUNAUTAIRES

Ouverture des jeux d'eau



Vous pouvez dès maintenant profiter de nos jeux d'eau au parc des riverins. Ouvert en tout temps, 24/7 !

Le massif de Charlevoix s'apprête à débuter sa saison de vélo de montagne 2021!



Cette nouvelle activité estivale deviendra l'attraction principale de la montagne. Les 20 km de sentiers aménagés auront de quoi charmer avec des points de vue spectaculaires et 12 pistes à la portée de tous, estime l'organisation. Les adeptes seront comblés par les pistes descendantes, sans difficulté technique qui conjuguent plaisir et vitesse.

Les amateurs de vélo de montagne auront accès à un calendrier de 69 jours d'opération, du 19 juin au 11 octobre 2021.